

## Évaluation de l'exécution de l'Accord de Copenhague

*Tous les efforts nécessaires ont été mis en œuvre afin de fournir les informations suivantes. Cependant, en raison de la nature du droit international relatif aux questions climatiques et du calendrier concerné, ces éléments ont été préparés afin d'être utilisés uniquement dans un cadre informel et n'ont aucunement valeur de conseil juridique. La transmission de ces informations n'a pas pour objet de créer, de même que sa réception ne constitue pas, une relation de client-avocat. Dans les limites définies par la loi, l'engagement de tout type de responsabilité relative au conseil juridique est exclue (sans qu'aucune clause limitative de responsabilité, en cas de négligence ou de dommage, ne trouve à s'appliquer).*

---

### **Introduction**

1. L'Accord de Copenhague contient des provisions à l'effet que la mise en œuvre de l'Accord d'ici 2015 sera évaluée, prenant en compte les objectifs ultimes de l'CCNUCC. Une des considérations pour cette évaluation sera la fortification des buts à long terme de l'Accord, tenant compte de l'expertise scientifique, dont les scénarios de réchauffement climatique d'1.5 degré Celsius.
2. Jusqu'à présent, les Parties ont constamment parlé de restreindre le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés. Ceci est en part car les scénarios de référence qui ont été préparés et inclus dans le Quatrième Rapport d'Évaluation de la Commission Intergouvernementale du Changement Climatique (CICC) n'ont pu qu'évaluer une limitation de la concentration de GHG à 450ppm et de réchauffement à 2 degrés. Vu cette limitation, AOSIS a fait la demande, au meeting AWG KP à Vienne en Août 2007, que d'additionnelles études soient faites sur les scénarios de réchauffement plus faibles des que les preuves scientifiques soient accessibles. Cette demande fut répétée dans les conclusions AWG KP à Bali en Décembre 2007.
3. Puisque l'Accord ne fut pas formellement adopté par le CoP, il n'y a en ce moment aucun mécanisme pour opérationnaliser l'évaluation ou pour autrement préparer les contributions à l'évaluation. Ce papier adresse les façons de faire avancer la réflexion sur les scénarios de réchauffement d'1.5 degré Celsius.

### **Accord de Copenhague**

4. L'Accord de Copenhague contient cette déclaration, qui représente la vision à long terme des signataires à l'Accord pour mitiger le changement climatique :

*« Pour atteindre l'objectif ultime de la Convention de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait une interférence anthropique dangereuse avec le système climatique, nous allons renforcer notre action concertée de longue durée pour lutter contre les changements climatiques, en reconnaissant l'estimation scientifique que l'augmentation de la température mondiale devrait être inférieure à 2 degrés Celsius, sur la base de l'équité et dans le contexte du développement durable. »*

5. L'Accord se conclut par un requête aux Parties, de revisiter l'exécution de l'Accord et les moyens de renforcer l'Accord. Il est écrit :

*“Nous appelons à une évaluation de l'exécution du présent Accord qui devrait être achevée d'ici 2015, y compris à la lumière des objectifs ultimes de la convention. Cela inclura l'examen du renforcement des objectifs à long terme en référence à divers éléments présentés par la science, notamment en rapport à des hausses de température de 1,5 degré Celsius.”*

6. Il n'est pas mentionné dans l'Accord qui serait chargé d'effectuer l'évaluation, ni comment elle devrait être entreprise. De plus, puisque l'Accord n'a pas été adopté par le CoP, il n'y aura aucun lien entre l'évaluation et les négociations continues de l'CCNUCC sauf si une décision spécifique est prise par le CoP, cherchant à effectuer la même activité.

### **Options de revue**

7. Comme il l'est noté ci-dessus, la question de l'étude de scénarios qui limiteraient le réchauffement climatique à 1.5 degré Celsius a déjà été levée dans différents organismes CCNUCC. Comme point de départ, si de nouvelles études scientifiques sont préparées, elles seront prises en compte par l'AWG KP. Par contre, la difficulté est de commissioner formellement ces études.
8. Il y a deux organismes principaux au sein de l'CNUCCC qui pourraient se charger de la préparation d'un rapport concernant la restriction du réchauffement climatique à 1.5 degré Celsius. Ils sont :
  - le Secretariat de l'CCNUCC; et
  - la CICC
9. Les types de rapport qui pourraient être préparés par ces organismes seraient différents en vue de leur spécialisation technique. Le Secrétariat est plus apte à préparer une revue de la littérature scientifique et économique existante, et devra peut-être avoir recours à un consultant pour la préparation du rapport. La CICC tirerait sur la recherche et les modèles de ses propres scientifiques indépendants. Il est probable que ceci porterait sur le type de rapport qui serait préparé, ainsi que sa réception parmi les Partis.

### **Demander au Secrétariat de préparer un papier technique**

10. Les Partis pourraient demander au Secrétariat de préparer un papier technique sur la limitation du réchauffement climatique à 1.5 degré Celsius.
11. Cette demande pourrait être faite sous un nombre de différents points de l'agenda du jour :
  - au AWG LCA dans le contexte de discussions portant sur la vision partagée ;
  - au SBSTA sous un point d'agenda concernant les aspects scientifiques, technologiques et socio-économiques de l'atténuation du changement de climat ;
  - au AWG-KP, répétant le langage existant qui demande l'évaluation du niveau d'ambition des partis d'Annexe I, en vue de la meilleure information scientifique disponible.
12. Il est important de noter que ce type de demande a déjà été demandé au SBSTA. Pendant la réunion SBSTA de Bonn en Juin 2010, les Partis ont discuté la possibilité de demander au Secrétariat de préparer, entre autre, un papier technique sur les couts et bénéfices de la réalisation d'un objectif long terme visant la limitation du réchauffement climatique à 1.5 degré Celsius. Les Partis notèrent que ceci aiderait les pays les plus vulnérables à se préparer pour les impacts inévitables du changement climatique. Bien que ceci fut soutenu par un nombre de pays, dont les membres d'AOSIS, des LDC, l'UE, l'Australie et un nombre de pays

africains, les pays OPEC, en particulier le Kuwait et l'Arabie Saoudite, se sont opposés à cette proposition. Faute de consensus sur ce point, le point n'a pas progressé.

13. La dynamique politique dans les discussions SBSTA souligne la difficulté d'obtenir une décision sur ce point. Ce point est très important pour les pays en développement particulièrement vulnérables au changement climatique, mais ces pays sont aussi en opposition ferme sur un nombre de points qui sont d'importance à l'OPEC, par exemple le rôle de CCS dans le CDM. Ceci veut dire que les questions à l'ordre du jour sont liées et que le progrès (au manque de progrès) sur l'une aura des effets sur l'autre.

#### **Cinquième Rapport d'Évaluation de la CICC**

14. La CICC prépare actuellement son cinquième Rapport d'Évaluation (AR5), la parution duquel est en étapes entre 2013 et 2014. Le Quatrième Rapport d'Évaluation (AR4) contenait un nombre limité de modèles simulés et évalués pour un scénario d'échauffement de 2 degrés Celsius. Des réchauffements plus faibles n'ont pas été modélisés. Il n'est pas clair si AR5 sera capable de tirer sur des modèles soumis à examen par les pairs de ces scénarios moins élevés, car il est suggéré par des scientifiques que la science sur les scénarios d'émission faible n'est pas suffisamment avancée pour être incluse dans AR5.
15. Il a été suggéré que si un papier technique (ainsi qu'il l'est envisagé ci-dessus) est préparé, ceci signifierait à la CICC d'inclure dans AR5 des modèles de ce scénario moins élevé. L'information sur les moyens de réaliser ces scénarios de faible émission est pensée menacer les pays OPEC puisque ceci pourrait placer une contrainte sur l'utilisation de combustibles fossiles.
16. Si des preuves scientifiques évaluées par des pairs modélisant des scénarios moins élevés sont disponibles, il n'y a pas de raison pourquoi la CICC ne pourrait pas les en compte et les référencer. La limitation est le nombre de modèles et leur fiabilité comparé aux autres scénarios de réchauffement, qui bénéficient d'un nombre plus élevé de modèles et simulations.

#### **Rapport Spécial de la CICC**

17. Une alternative serait de demander à la CICC de préparer un rapport spécial sur les scénarios de réchauffement moins élevés. La CICC a préparé un nombre de rapports spéciaux dans le passé. Par contre, la capacité de préparer des rapports est liée à la disponibilité des ressources. Si un rapport était demandé, la CICC aurait besoin de l'inclure dans son plan de travail et s'assurer qu'ils sont suffisamment ressourcés. Vu le programme de travail actuel, il n'y a aucune garantie qu'un tel rapport pourrait être complété avant 2015.

#### **Autres considérations**

18. Si un papier technique ou rapport est préparé, un point supplémentaire sera savoir à quel point les Parties pourront utiliser et s'appuyer sur ce rapport. Quand AR4 fut préparé, des discussions difficiles ont eu lieu au SBSTA et à CoP13 à Bali, concernant comment le rapport devrait être traité. Quelques Parties espéraient s'appuyer fortement sur AR4 et l'information que ce rapport contenait, visant inclure un point séparé dans l'ordre du jour pour examiner le rapport et reconnaître les points d'importance qu'il contenait. En revanche, d'autres pays ne furent même pas pressés de reconnaître le rapport.
19. Même si un papier ou rapport est préparé, il pourrait donc être difficile de s'assurer que ses conclusions soient prises en compte de façon concrète.